



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écoles

Question écrite n° 49449

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en oeuvre du programme de développement du numérique pour les communes de moins de 2 000 habitants. Si ce programme a été initié dans le cadre du plan de relance, force est toutefois de constater que le nombre de projets concernés, pour l'année 2009, est en deçà des besoins identifiés. À titre d'exemple, seuls 19 projets pourront bénéficier de l'aide de l'État dans le département de l'Essonne alors que plus de 30 communes, réparties sur seulement quatre circonscriptions, ont déjà manifesté leur souhait de présenter un tel dossier. Aussi, souhaite-t-il connaître les moyens qui seront alloués à ce dispositif, afin qu'il puisse être poursuivi au-delà du plan de relance, dans un souci d'égalité d'accès et de formation aux nouvelles technologies.

Texte de la réponse

Le Plan Ecole numérique rurale (ENR) est destiné à combler le retard français dans l'équipement numérique des écoles et en particulier les écoles rurales, par un financement conjoint État-collectivité. À travers la participation de l'État à hauteur de 10 000 EUR par école retenue, c'est une véritable politique d'équipement (tableau numérique interactif, ordinateurs portables...) qui a été mise en place, mais aussi d'achat de ressources numériques pédagogiques et de formation des enseignants à l'usage des nouvelles technologies. Une première enveloppe de 50 millions d'euros en provenance du plan de relance a pu être mobilisée lors du lancement de l'opération le 31 mars 2009. Devant le succès de l'opération dans l'ensemble des départements et compte tenu des retombées très positives pour les territoires ruraux et les collaborations mises en place à cette occasion, le ministre de l'éducation nationale a demandé au ministre chargé du plan de relance une prolongation du plan ENR pour 1 700 écoles supplémentaires. Ce redéploiement exceptionnel a été confirmé le 30 novembre 2009 et l'ensemble des partenaires académiques a reçu les crédits correspondant à sa dotation. Dans le département de l'Essonne, il va être donné satisfaction à trente-quatre candidatures parmi lesquelles dix-neuf ont d'ores et déjà été retenues. École élémentaire publique1, place Victor-Hugo91067Blandy Groupe scolaire91109Brières-les-Scelles École primaire publiqueRue des Écoles91274Gometz-la-Ville École élémentaire publiquePlace de la Mairie91017Angervilliers École élémentaire publique7, rue de la Mairie91038Auvers-Saint-Georges École élémentaire publique2, rue du Bois-des-Nots91634Vaugrigneuse École primaire publiquePlace des Tilleuls91186Courson-Monteloup École élémentaire publiqueRue de la Mairie91294Guillerval École élémentaire publique25, rue du Haut-Pavé91069Boigneville École élémentaire publique11, rue des Frères-Bolifraud91132Chamarande École élémentaire publiqueRue Mairie91098Boutervilliers École primaire publique5, place de l'Église91035Authon-la-Plaine École primaire publique63, rue d'Angerville91284Les Granges-le-Roi École primaire publique27, rue Fontaine-du-Saule91568Saint-Maurice-Montcouronne École élémentaire publiqueRue de l'Église91047Baulne École élémentaire publique13, rue Jacques-Cartier91292Guibeville École primaire publique2, rue des Genevriers91319Janvry École élémentaire publique1, rue de Paris91546Saint-Cyr-sous-Dourdan École primaire publique15, rue de la Mairie91041Avrainville

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49449

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4772

Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 3981